



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel
Service de surveillance des communes

DIFFUSION

M Pagani
Mmes Salerno
Alder
MM. Kanaan
Barazzone
Moret
Burri
Schweri
SCM
Service juridique
Dossiers-Documentation

Service de surveillance
des communes
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

Ville de Genève Administration centrale
Reçu le 30 AVR. 2018
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

Monsieur le Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

N/réf. : GZU/cgs/209/18

Genève, le 23 avril 2018

Concerne : Accord à l'octroi d'une dérogation au rapport de surfaces, avec un indice d'utilisation du sol de 55%, dans le cadre d'un projet de construction de quinze logements en mitoyenneté, selon la demande d'autorisation définitive N° DD 110114/B, au chemin Edouard-Tavan 8b

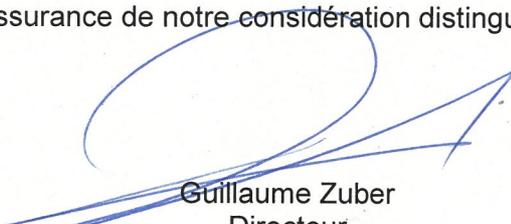
Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 21 mars 2018, relative à l'objet visé en marge et vous informons que nous en transmettons copie à la :

- Direction des autorisations de construire

afin qu'elle poursuive la procédure usuelle.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.


Guillaume Zuber
Directeur

Date réelle d'affichage : 29 mars 2018
Date légale d'affichage : 29 mars 2018
Fin délai référendaire le : 8 mai 2018